



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour publication immédiate

Entente de principe pour les employé-es de la municipalité de Val-Morin

(Saint-Jérôme, le 9 septembre 2010) - Les membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Val-Morin – CSN se sont prononcés, en assemblée générale le 26 août dernier, en faveur des termes d'une première convention collective.

Près de neuf mois de négociation ont permis de conclure une convention collective d'une durée de deux ans, du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010, qui sera reconduite du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012.

Le contrat de travail de ces 10 syndiqué-es prévoit des augmentations de salaire totalisant 2% par année.

Ce 1^{er} contrat de travail fera l'objet d'une résolution au conseil municipal de Val-Morin le 14 septembre prochain. La signature officielle doit avoir lieu le 24 septembre.

Plusieurs gains

Les employé-es enregistrent également des gains aux chapitres de l'ancienneté, des congés et vacances, des horaires et de la protection de l'emploi par rapport aux changements technologiques.

Aussi, un point majeur : dorénavant, certaines tâches effectuées par du personnel-cadre le sera par les syndiqué-es. Le président du syndicat, Steve Beaulieu, se réjouit du fait que l'ancienneté devra maintenant être respectée.

De plus, plusieurs comités paritaires seront mis sur pied afin de voir, entre autres, à la santé-sécurité au travail. L'uniforme de travail a fait l'objet de négociations : les employé-es pourront participer au choix de leur uniforme pour que notamment celui-ci les protège davantage contre le froid.

Les travailleuses et travailleurs ont pu également maintenir les acquis au niveau du régime de retraite.

Objectifs atteints

La remarquable solidarité des membres a permis d'atteindre les objectifs de négociation, et ce, sans avoir recours à leur droit de grève.

-30-

Pour information :

Anick Aubry, conseillère syndicale
FEESP-CSN
450 438-7579

